

Cité Scolaire BORDE BASSE  
81100 CASTRES  
[www.lycee-borde-basse.com](http://www.lycee-borde-basse.com)

☎ 05.63.62.11.90  
Fax 05.63.62.11.94

## CHARTRE DE L'UTILISATION DU RESEAU ET DE L'ACCES A INTERNET

La présente charte a pour objet de préciser les **droits** et les **devoirs** de chacun dans le cadre de l'utilisation du réseau informatique de l'établissement.

Le Lycée s'efforce d'offrir aux élèves, aux enseignants et à tout le personnel les meilleures conditions de travail en informatique : matériel, logiciels, réseau interne et Internet.

Son usage participe à la formation de l'élève ainsi qu'à l'action pédagogique des enseignants. Chaque utilisateur dispose d'un droit d'utilisation des services proposés par l'établissement après acceptation et donc signature de cette charte.

L'ampleur de l'équipement et la complexité de sa gestion suppose de la part de chacun le strict respect du matériel et de certaines règles de fonctionnement, rappelées à toute personne responsable.

Le non respect de ces règles peut nuire gravement au travail de chacun. Pour le confort de tous, le respect de cette charte est une obligation qui s'impose à chaque utilisateur de l'informatique.

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Entre, le lycée de la Borde-Basse représenté par Jean-Claude Prat, Proviseur, d'une part,

et l'utilisateur

Nom : .....

Prénom : .....

Classe ou fonction : .....

d'autre part,

### **Accès au réseau**

➤ Chaque utilisateur dispose d'un compte personnel ouvrant l'accès à un espace de travail pédagogique personnel, (sécurisé par un identifiant et un mot de passe) à partir duquel il aura droit à l'ensemble des services communs disponibles, et des logiciels mis à sa disposition.

#### **Ce compte est personnel et ne peut donc être utilisé par un tiers.**

➤ Les espaces de travail ne doivent contenir que des fichiers créés à partir de logiciels dont le lycée a acquis les licences d'utilisation. Ils ne doivent en aucun cas contenir des fichiers exécutables.

➤ L'installation de programmes est sous la responsabilité de l'administrateur du réseau ou des responsables de salles.

## Respect de la législation

**Propriété intellectuelle** : toute utilisation du réseau implique le respect de la législation en vigueur sur la protection de la propriété intellectuelle et des droits des auteurs.

**Droits de la personne** : le respect des droits de la personne et de l'enfant impose qu'il soit interdit d'utiliser le réseau informatique pour véhiculer des injures ou d'une manière générale porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de diffuser de fausses informations concernant autrui et de divulguer des renseignements d'ordre personnel...).

**Crimes et délits** : interdiction de visionner ou de diffuser des documents à caractères raciste, xénophobe, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogue, apologie de crimes...).

## Accès à l'Internet

Il s'agit d'un **accès pédagogique et non privé**.

La consultation du réseau mondial se fait prioritairement dans le cadre du travail scolaire.

**Un filtrage des sites Internet est mis en place.  
De même un journal des connexions est conservé.**

## L'informatique au CDI

L'utilisation des ressources informatiques du CDI nécessite l'accord d'un professeur-documentaliste.

Elle est strictement limitée à des activités et recherches à but scolaire ou professionnel (Cf règlement du CDI).

Les documentalistes peuvent visualiser les écrans en cas de doute, depuis leur bureau à l'aide d'un logiciel de contrôle.

### ➤ Accès aux salles multimédia

Les conditions particulières sont affichées dans chaque salle et viennent compléter cette charte.

### ➤ Les engagements de l'établissement

L'établissement utilise des mécanismes techniques de protection pour empêcher l'utilisateur d'accéder à des informations illégales ou non destinées à un jeune public.

L'établissement peut procéder à des contrôles réguliers ou occasionnels pour vérifier que le réseau est utilisé dans le respect de la charte. Les utilisateurs sont donc informés qu'en cas de comportements douteux, le responsable du réseau peut à tout moment vérifier les journaux d'accès à Internet et savoir quels sites ont été visités et par qui.

### ➤ Les engagements de l'utilisateur

Toute utilisation du matériel informatique du lycée implique l'application pleine et entière de cette charte.

### ➤ Les sanctions

Le non-respect de l'une de ces règles entraînera des sanctions adaptées :

- désactivation temporaire du compte personnel,
- désactivation définitive du compte personnel,

accompagnée éventuellement de sanctions disciplinaires (rapport, mesure d'exclusion, etc...), poursuites civiles et pénales en cas d'infractions aux dispositions légales.

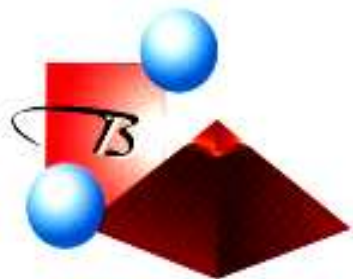
L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions de cette charte et s'engage à les respecter dans leur intégralité.

A Castres, le.....

Signature de l'utilisateur,

des parents

(Pour les élèves mineurs)



**CHARTRE DE L'UTILISATEUR  
DU RESEAU ET DE L'ACCES  
A INTERNET**

NOM : ..... PRENOM : .....

CLASSE OU FONCTION : .....

Certifie avoir signé la Charte d'utilisation du réseau et de l'accès à Internet.

Fait à Castres, le .....

Signature de l'utilisateur,

des parents  
(Pour les élèves mineurs)

L'accès au réseau et à Internet est conditionné par le retour de ce document daté et signé à l'administrateur du réseau.